



'Abd Allah Ibn 'Amr – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

- 1 "Transmettez de moi ne serait-ce qu'un verset
- 2 et il n'y a pas de mal à ce que vous rapportiez les récits des Israélites.
- 3 Quant à celui qui ment sur moi délibérément, qu'il prépare sa place en Enfer"<sup>(1)</sup>.

#### Les Versets

- ﴿Dis: Voici ma voie, j' appelle les gens à [la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent﴾ [Sourate Youssouf: 108].
- ﴿Et ne dites pas, conformément aux mensonges proférés par vos langues: "Ceci est licite, et cela est illicite", pour forger le mensonge contre Allah. Certes, ceux qui forgent le mensonge contre Allah ne réussiront pas﴾ [Sourate An-Nahl: 116].
- ﴿Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon. Car C'est ton Seigneur qui connaît le mieux celui qui s'égare de Son sentier et c'est Lui qui connaît le mieux ceux qui sont bien guidés.﴾ [Sourate An-Nahl: 125].
- ﴿Et qui profère plus belles paroles que celui qui appelle à Allah, fait bonne œuvre et dit: "Je suis du nombre des Musulmans?"﴾ [Sourate Foussilat: 33].

#### Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Mohammad, certains disent Abou 'Abd Ar-Rahmane, 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn Al-'Asse Ibn Wa' il Al-Qourachi As-Sahmi. Scribe durant l'époque préislamique et maîtrisant la langue syriaque, il embrassa l'Islam avant son père et il jeûnait le jour et veillait la nuit pour prier. Il est mort en l'an 65 de l'Hégire<sup>(1)</sup>.

#### Résumé

Le Prophète ﷺ incite les membres de sa communauté à transmettre sa Souanna, leur permet de raconter aux gens les récits des Israélites et défend de mentir sur lui. Ainsi, celui qui ment sur lui est voué au Feu.

<sup>1</sup> Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nu'aym (3/1720), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (3/956) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/245).

<sup>1</sup> Al-Boukhari (3461).



# Compréhension (fiqh)

**1** Le Prophète ﷺ ordonne aux membres de la communauté de l'Islam de transmettre son Message et sa religion, chacun dans la mesure de sa capacité et de son aptitude. Lorsque le musulman ne trouve rien d'autre qu'un verset qu'il mémorise et dont il comprend le sens ou bien un hadith authentique qu'il diffuse, alors cela est suffisant en ce qui le concerne et il se sera acquitté de son obligation.

Les paroles du Prophète ﷺ: "ne serait-ce qu'un verset" sont la preuve qu'il n'est pas exigé que le prédicateur soit un savant et un juriste. Chacun doit plutôt appeler à Allah avec ce dont il dispose, à condition qu'il comprenne ce à quoi il appelle et qu'il soit certain de l'authenticité de ce qu'il transmet aux gens.

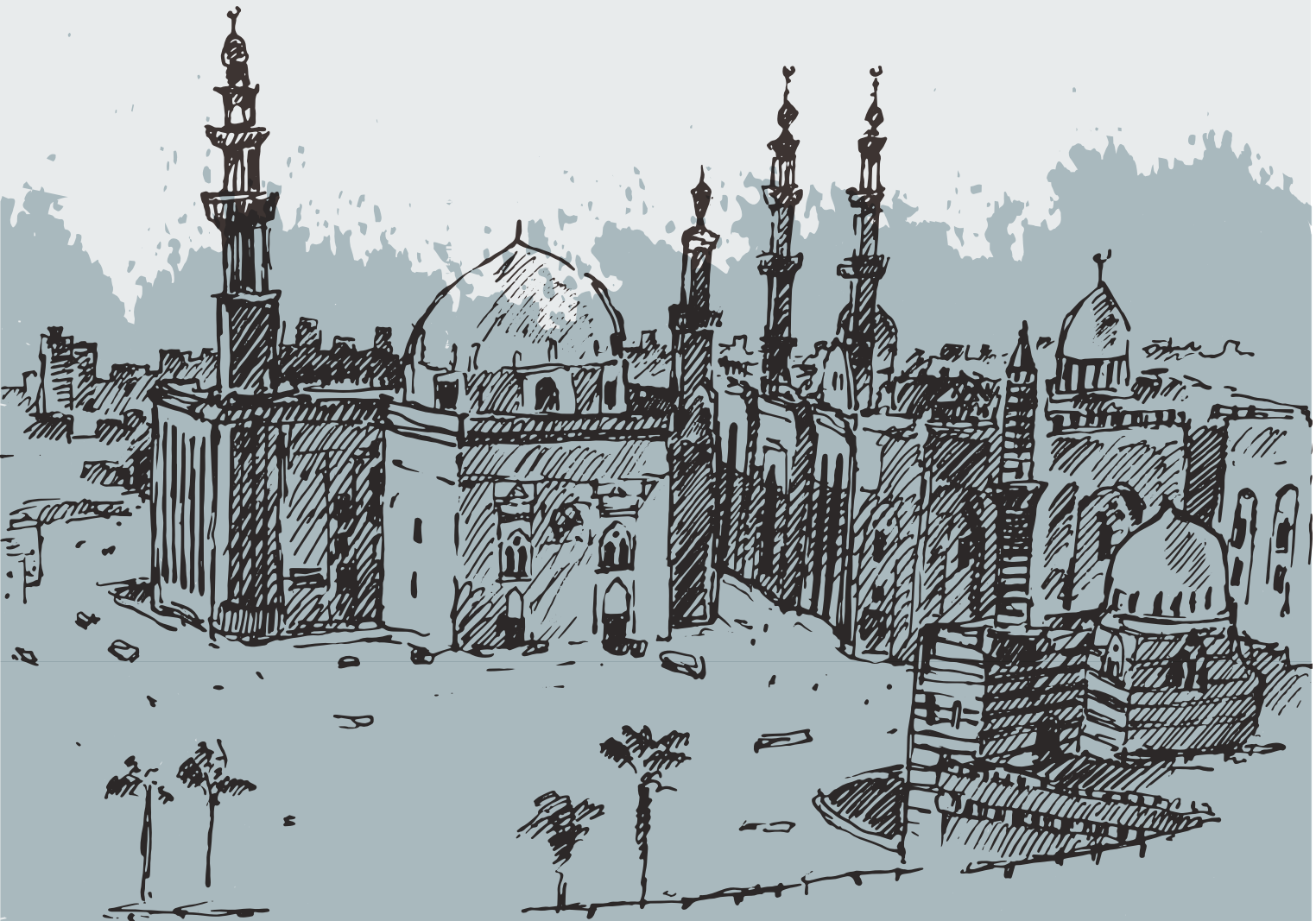
Cela ne signifie pas pour autant qu'il doive transmettre n'importe quoi à n'importe qui, car la prédication nécessite de la sagesse et de la clairvoyance, conformément aux paroles d'Allah: *﴿Dis: Voici ma voie, j'appelle les gens à [la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent﴾* [Sourate Yousouf: 108]. Il est donc obligatoire dans la prédication de tenir compte de la situation de la personne prêchée en ne lui disant pas ce que sa raison ne peut comprendre. Sinon, on serait à l'origine d'un trouble. 'Ali Ibn Abi Talib – qu'Allah a agréé – a dit: "Dites aux gens ce qu'ils sont capables de comprendre. Voulez-vous qu'Allah et Son Messenger soient traités de menteurs?!"<sup>(1)</sup>.

**2** Le Prophète ﷺ informe ensuite qu'il est licite de raconter et de mentionner les récits des Israélites. Il affirme ainsi qu'il n'y a pas de péché à transmettre leurs récits et leurs nouvelles.

Cette permission exclut leurs récits dont nous ne sommes pas certains qu'ils sont mensongers. Quant à leurs récits dont nous sommes convaincus de la véracité, alors il est permis de les raconter<sup>(2)</sup>.

**3** Puis le Prophète ﷺ déclare sévèrement qu'il est illicite de mentir sur lui et de lui faire dire ce qu'il n'a pas dit, car celui qui attribue délibérément au Prophète ﷺ des paroles qu'il n'a pas dites, sa rétribution sera l'Enfer, qu'Allah nous en préserve.

Mentir sur le Prophète ﷺ est plus grave que de mentir sur quelqu'un d'autre, car celui qui ment sur le Prophète ﷺ ment sur Allah et sur Sa religion. Comme le Prophète ﷺ ne parle pas sous l'effet de la passion, celui qui ment sur lui est un calomniateur qui déclare licites ou illicites les choses en suivant sa passion. Or Allah dit: *﴿Et ne dites pas, conformément aux mensonges proférés par vos langues: "Ceci est licite, et cela est illicite", pour forger le mensonge contre Allah. Certes, ceux qui forgent le mensonge contre Allah ne réussiront pas﴾* [Sourate An-Nahl: 116]<sup>(3)</sup>.



1 Al-Boukhari (127).

2 Voir Fath Al-Bari Sahih Al-Boukhari d'Ibn Hajar (6/498, 499).

3 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine d'Ibn 'Othaymine (5/431).



- 1 (1) Veille à faire partie des prédicateurs qui appellent à Allah, car ce sont les plus nobles des gens. Allah dit en effet à leur sujet: *«Et qui profère plus belles paroles que celui qui appelle à Allah, fait bonne œuvre et dit: "Je suis du nombre des musulmans?"»* [Sourate Foussilat: 33].
- 2 (1) Appeler à Allah est une obligation pour tous les musulmans, chacun selon sa capacité. Si tu as la capacité de diffuser la science et de transmettre la religion, fais-le, sinon appelle à Allah en adoptant un bon comportement et en expliquant comment doit être le musulman en apparence et dans son for intérieur.
- 3 (1) Appeler à Allah est simple et facile pour chacun. En effet, il n'est pas requis d'être un savant et un juriste pour appeler à Allah. Utilise ce dont tu disposes et Allah ne charge une âme que de ce qu'elle peut supporter.
- 4 (1) La prédication est devenue plus facile et fluide et elle est plus présente sur les médias modernes. Par conséquent, le musulman est désormais en mesure de chercher la signification d'un verset en consultant plusieurs livres ou bien de s'assurer de l'authenticité d'un hadith, d'une tradition ou d'un récit. Ensuite, il suffit d'un clic pour diffuser les versets, les hadiths, les enregistrements audio et vidéo des savants et ainsi appeler à Allah des millions de gens.
- 5 (1) Il ne te suffit donc pas d'obtenir la rétribution de tous les gens qui t'ont suivi? Le Prophète ﷺ dit: *"Celui qui appelle à une guidée obtient une rétribution égale aux rétributions de ceux qui l'ont suivi, sans que rien ne soit enlevé aux leurs."*<sup>(1)</sup> Il dit également: *"Par Allah, qu'un homme soit guidé grâce à toi est meilleur pour toi que les chamelles rouges"*<sup>(2)</sup>.
- 6 (1) Les savants et les prédicateurs qui se chargent de prêcher les gens ainsi que les personnes expérimentées dans ce domaine, qui dépensent, donnent et ont consacré leurs vies à appeler à Allah, doivent sensibiliser les gens à s'acquitter de leur devoir d'appeler à Allah, les inviter à s'engager dans les différentes activités de prédication, les motiver et les inciter à accomplir tout cela et orienter chacun vers ce qu'il maîtrise en exploitant efficacement les talents et les moyens dont ils disposent. De cette manière, ils leur ouvriront les horizons de la prédication qui leur donneront la liberté d'œuvrer.
- 7 (1) Le bienheureux est celui qui est précurseur dans le bien et mène les gens vers lui. Le malheureux est celui qui aide à propager le mal et mène les gens vers lui.

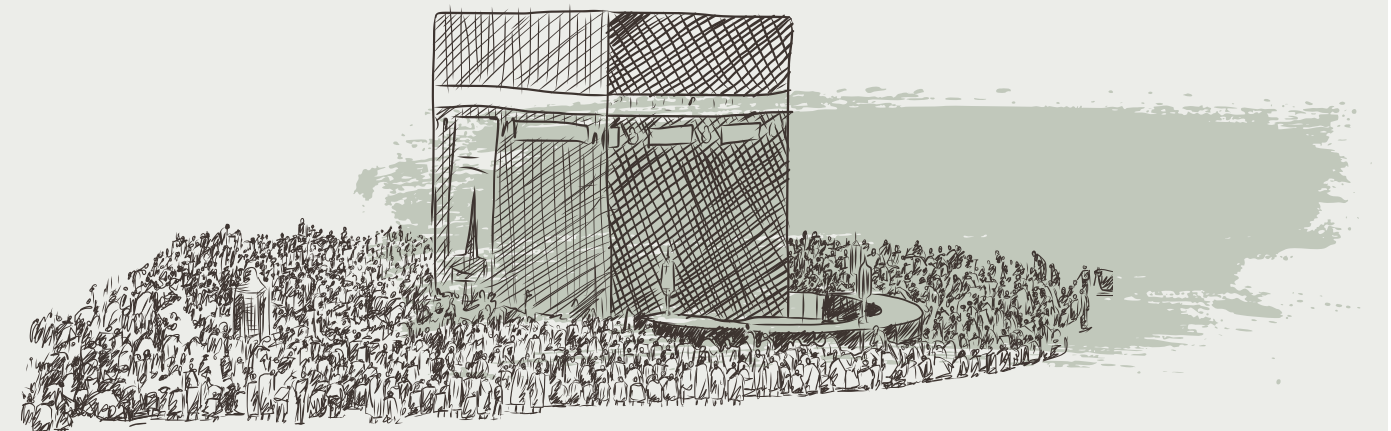
1 Moslim (2674).

2 Al-Boukhari (2942) et Moslim (2406).

- 8 (2) Il n'y a pas de mal à ce que tu rapportes des nouvelles et des récits provenant des Israélites tant que tu n'es pas certain qu'ils sont mensongers, à condition que tu précises aux gens leur provenance pour que l'auditeur ne soit pas trompé et qu'il ne se persuade pas qu'ils sont authentiques.
- 9 (3) Prends garde de mentir sur le Prophète ﷺ de façon délibérée ou bien par ignorance. Ne narre que les hadiths dont tu es certain qu'ils sont authentiques et qu'ils sont établis de lui. Sinon, tu fais partie de ceux qui mentent sur le Messenger d'Allah ﷺ.
- 10 (3) Mentir sur le Prophète ﷺ inclut de parler de la religion d'Allah en étant ignorant, rendant ainsi licite ce qu'Allah a déclaré illicite et illicite ce qu'Il a déclaré licite.
- 11 (3) Un des mensonges sur le Messenger d'Allah ﷺ est de mentir sur les savants et les gens de science. En effet, lorsqu'on dit à quelqu'un que tel savant est d'avis que telle chose est permise, il intègre alors cet avis à sa pratique religieuse, persuadé qu'il est que ce savant a émis son avis en se basant sur la science. Ce mensonge est donc plus grave que de mentir sur des gens ordinaires<sup>(1)</sup>.

### Un poète a dit:

*J'ai appelé à Allah les gens, celui-ci a répondu favorablement et celui-là s'est montré arrogant. Mais je n'ai cessé d'être rétribué pour mon prêche, car celui qui appelle à Allah n'est jamais perdant. Ô gens, repentez-vous à votre Seigneur, Son agrément est toujours ce qu'il y a de plus important.*



1 Voir le commentaire de Riyad As-Salihine d'Ibn 'Othaymine (5/431).